



Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Vote pour : 20

Vote contre : 00

Abstention : 05

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

**Absents excusés :** GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien (1<sup>er</sup> adjoint et conseillers municipaux)

**Sont absents :**

**Secrétaire de séance :** MOUILA Gladys

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Le Maire  
  
Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*

## BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE

### EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice
- La situation à la fin de la gestion,
- Les résultats au titre de l'exécution budgétaire.



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24  
COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

La lecture des opérations passées au titre de 2019 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant l'obligation faite aux communes de se prononcer sur le compte de gestion avant l'adoption du compte administratif correspondant ;

Considérant que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de l'année 2019 en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

A l'issue de la présentation du compte de gestion de l'année 2019 par Monsieur le Receveur Municipal et des échanges de vues,

### DISPOSITIF DECISIONNEL

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRé en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 de fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice **2020**, au 31 juillet

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Municipal pour l'année 2019,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Municipal, avec le compte administratif tenu par Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE à la MAJORITE (5 ABSECTIONS)**

**Article 1 : D'ADOPTER** le compte de gestion « Budget Principal » du Trésorier Municipal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2019.

**Article 2 :** Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **25 Juillet 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire  
  
Jeanny MARC